TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

POURQUOI MA FACTURE AUGMENTE-T-ELLE ?

Depuis 2016, année de la mise en place de la redevance incitative, les tarifs n'ont pas bougé. Pourquoi maintenant ?

1 Parce que nous produisons de plus en plus de déchets par habitant et par an

Entre 2016 et 2021, les tonnages collectés ont augmenté de 35 % sur le territoire (de 29 587 à 39 979 tonnes). En déchèteries par exemple, 37 % de déchets supplémentaires ont été déposés, passant de 270 kg par habitant et par an à 371. Pour les emballages ménagers recyclables, c'est une hausse de 67 % (de 21 à 35 kg).

2 Parce que l'incinération et l'enfouissement des déchets sont de plus en plus fortement taxés par l'État

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), décidée par l'État, est en hausse d'année en année. Entre 2016 et 2025, elle augmentera de 287 %.

Elle s'applique aux :

- ordures ménagères car elles sont incinérées
- tout-venant déposé en déchèteries car ce sont des déchets enfouis.

Un budget doit s'équilibrer entre dépenses et recettes.
Or, avec l'augmentation des charges, les recettes ne couvrent plus les dépenses.

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Déchèteries
371 kg/hab./an en 2021
+ 37 %
entre 2016 et 2021

Emballages ménagers recyclables
35 kg/hab./an en 2021
+ 67 %
entre 2016 et 2021

Papiers
19 kg/hab./an en 2021
- 17 %
entre 2016 et 2021

Verre
52 kg/hab./an en 2021
+ 21 %
entre 2016 et 2021

Ordures ménagères
112 kg/hab./an en 2021
- 6 %
entre 2016 et 2021

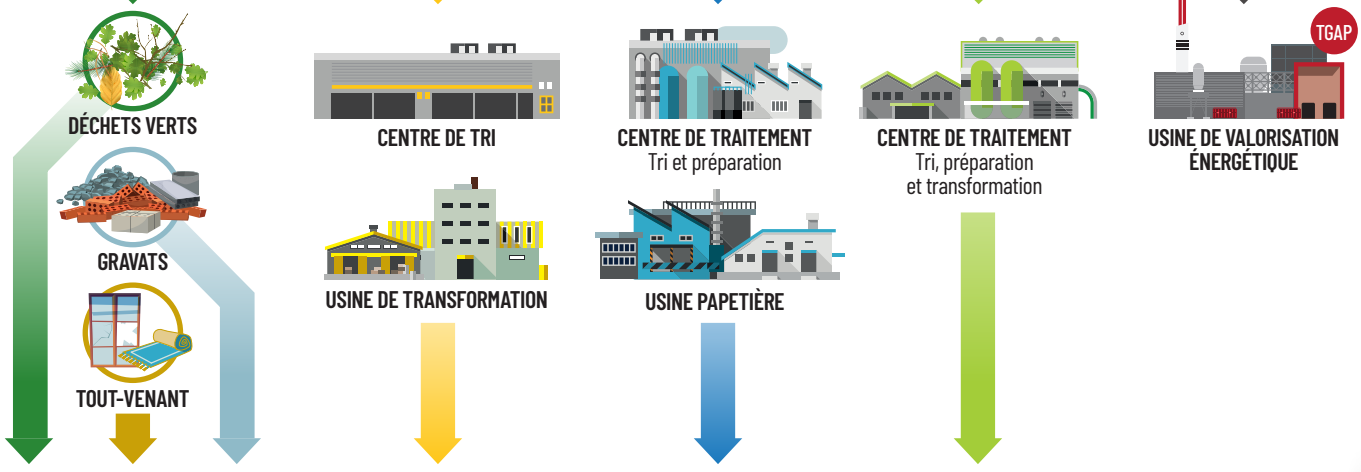

EXEMPLES DE VALORISATION ET TRAITEMENT

compa
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

QUELS SONT LES NOUVEAUX TARIFS ?

DEPUIS LE 1er JANVIER 2022

Habitants collectés en bacs

Composition du foyer	Volume du bac en litres	Forfait annuel*	Levée supplémentaire
1 à 2 pers.	80 L	144 €	5 €
2 à 3 pers.	120 L	177 €	8 €
3 à 4 pers.	180 L	222 €	12 €
4 et +	240 L	259 €	16 €

Habitants et professionnels collectés en conteneurs enterrés

Trappe 30 litres	Ouvertures du conteneur ordures ménagères incluses dans le forfait	Forfait annuel	Ouverture supplémentaire
1 à 2 pers.	50	130 €	1,50 €
3 à 4 pers.	80	200 €	1,50 €
5 pers et +	100	233 €	1,50 €

Professionnels collectés en conteneurs enterrés

Trappe 100 litres	Ouvertures du conteneur ordures ménagères incluses dans le forfait	Forfait annuel	Ouverture supplémentaire
	55	308 €	4 €

Professionnels collectés en bacs

Volume du bac en litres	Forfait annuel*	Levée supplémentaire
340 L	333 €	23 €
360 L	343 €	24 €
750 L	578 €	50 €
770 L	635 €	52 €

*12 levées pour 12 mois incluses dans le forfait

Pour la collecte des emballages ménagers recyclables, le nombre de sacs jaunes déposés ou le nombre d'ouvertures du conteneur enterré dédié n'est pas limité. Il en est de même pour les dépôts en déchèteries.

Tarifs des prestations annexes pour les particuliers et tarifs des dépôts en déchèteries pour les professionnels à consulter sur www.pays-ancenis.com

COMMENT RÉDUIRE MES DÉCHETS ?

Quelques idées :

- Composter les déchets du jardin (produit de la taille, feuilles mortes...) et de la cuisine (épluchures, marc de café, essuie-tout...) : ils représentent environ 30 % des ordures ménagères. La COMPA accompagne le compostage individuel (participation à l'achat d'un premier composteur) et collectif. Renseignez-vous !
- Acheter en vrac, utiliser des sacs réutilisables
- Éviter de consommer des produits sur-emballés
- Déposer et/ou acheter des objets et équipements d'occasion dans le réseau de l'Écocyclerie du Pays d'Ancenis géré par Trocantons.

Le respect des consignes de collecte, de tri et les apports en déchèteries participent à la préservation de notre cadre de vie.

Pour faire le plein de conseils, de bons gestes, retrouvez les tutoriels en vidéo sur la prévention des déchets sur la chaîne YouTube et le site internet de la COMPA. Le site regorge également d'informations et d'astuces.

Plus d'informations :
www.pays-ancenis.com
02 40 96 31 89
dechets@pays-ancenis.com

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Centre administratif « Les Ursulines »
Quartier Rohan – CS 50201
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex